



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres d'information et d'orientation

Question écrite n° 42991

Texte de la question

Mme Christine Lazerges attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation de certains centres d'information et d'orientation (CIO) confrontés à une augmentation progressive des jeunes d'origine étrangère, primo-arrivants, en âge de scolarisation obligatoire et sans aucune connaissance de la langue française. Ces instances, ainsi que d'autres de l'éducation nationale, telles que les missions générales d'insertion ou les structures traditionnelles (collèges et lycées) sont actuellement débordées et dans l'incapacité d'accorder une place convenable à ces jeunes, faute de directives institutionnelles permettant un accueil de qualité, jeunes dont la difficulté majeure reste celle de la méconnaissance de la langue et leur âge avancé (souvent entre 14 et 16 ans). Issus de regroupements familiaux ou en situation irrégulière, ces jeunes se retrouvent sans une place légitime dans la structure éducative française. Leur nombre croissant ne fait que rendre plus difficile l'accueil. La situation du CIO de Montpellier en constitue un bon exemple : la population en question a plus que doublé de l'année 1997-1998 à l'année 1998-1999, en passant de 63 à 148. Pour le seul premier semestre 1999-2000, 149 mineurs ont été déjà accueillis. Par conséquent, elle lui demande si des mesures concrètes sont actuellement envisagées par son ministère afin de remédier à cette situation.

Texte de la réponse

L'accueil des enfants de migrants, quoique difficile lorsqu'il s'agit de jeunes ne parlant pas français, est cependant prévu grâce à la mise en place, tant en école élémentaire qu'en collège, de structures d'adaptation, notamment pour l'apprentissage de la langue. Toutefois, les modalités de l'accueil sont sans doute encore imparfaites et le rôle que doivent jouer les conseillers d'orientation dans ce cadre mériterait d'être clarifié. Une réflexion sur les modifications à apporter à l'école et au collège, entreprise dès cette année, prendra en compte parmi d'autres questions celle de l'accueil des enfants non francophones.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Lazerges](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42991

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2000, page 1556

Réponse publiée le : 18 septembre 2000, page 5385